



TUS LARZAC & VALLÉES

Covoiturez solidaire avec le Transport d'utilité sociale



POUR QUI ?

Ouvert à l'ensemble des habitant.es de la communauté de communes Larzac et Vallées, le **Transport d'utilité sociale (TUS)** mets en relation conducteurs et citoyens pour se déplacer lorsqu'aucune autre offre de transport existe.

POUR ALLER OÙ ?

Le dispositif vous permet de vous déplacer dans un rayon de **100 km**, de la porte de votre domicile à votre destination, parmi les pôles suivants : marchés, commerces, maisons médicales et hôpitaux, services administratifs...

Le TUS vous conduit



Tous les jours à :

Cornus, Fondamente, L'Hospitalet-du-Larzac, La Bastide Pradines, La Cavalerie, La Couvertorade, Lapanouse-de-Cernon, Le Clapier, Marnhagues-et-Latour, Nant, Saint-Beaulize, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Sauclières, Viala-du-Pas-de-Jaux.

Du lundi au samedi à : Millau (sauf le vendredi matin)

Les lundi, mardi, jeudi et samedi après-midi à : Saint-Affrique

Tous les jours à : Lodève

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût des trajets est de **0,25 €/km**

Une tarification sociale peut-être appliquée sur demande, à hauteur de **0,10 € par kilomètre**.

Un trajet avec le TUS Larzac et Vallées, ça marche comment ?



01

Appelez le standard téléphonique dédié pour formuler votre demande :

- Adhésion au service
- Destination, horaires et jours

02

L'animatrice du service recueille votre demande et identifie le conducteur bénévole qui peut effectuer le trajet, ou vous redirige vers une solution de mobilité existante.

03

L'animatrice vous confirme le trajet, et vous précise le tarif de celui-ci ainsi que les modalités de prise en charge (lieu et horaire du RDV, etc).

04

C'est le jour J, vous avez rendez-vous avec le conducteur qui vous conduira à destination ! N'oubliez pas les règles de bonne conduite.
À l'issue du trajet, confirmez que le trajet a bien eu lieu à l'animatrice.
Vous serez facturé en fin de mois pour l'ensemble des trajets dont vous aurez bénéficié.

On a besoin de vous ! Devenez conducteur solidaire

*Vous vous déplacez souvent
seul dans votre voiture ?
Vous aimeriez aider vos voisins ?*

Que vous ayez un véhicule ou non, vous pouvez devenir conducteur bénévole et participer à ce nouveau service de mobilité solidaire.

Vous nous communiquez vos disponibilités et vos destinations préférées, et on ne vous contacte que si une demande de trajet vous correspond.

Vous serez défrayés à hauteur de **0.45 €/kilomètre** depuis votre domicile.

Ces trajets sont l'occasion de faire du lien social, mais aussi de profiter du déplacement pour faire vos propres courses ou autres activités une fois sur place !

Une formation à l'écoconduite sera proposée à tous les conducteurs du service ; une raison de plus pour réaliser des économies !



PRENONS CONTACT :

05 65 61 46 67

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

cassandre.jamet@parc-grands-causses.fr